

Le 06 décembre 2018 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni suite à la convocation en date du 03 décembre 2018 sous la présidence de M. de PLASSE Philippe, Maire.

Présents : Philippe DE PLASSE, Bertrand DURANEL, Claude LAGACHE, Tanguy DUCAMPS, Nathalie DUCROCQ, Patrick DUPONT, Josette LELOIR, Jeanne-Marie REMONT, David SENECHAL

Secrétaire(s) de la séance: Claude LAGACHE

Ordre du jour:

- Eglise : Présentation du dossier d'appel d'offres de M. DEWERDT
- Maisons des Anglais
- Fermages : renouvellement de baux
- Point sur le service civil
- Délibération - Transfert de la compétence Eau à TernoisCom
- Questions diverses : guirlandes de Noël...

EGLISE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Hugues DEWERDT, Architecte du Patrimoine, pour la présentation du dossier d'appel d'offres.

Le dossier est décomposé en deux tranches :

- Tranche 1 : Couverture - Choeur - Charpente : 164 915 € HT
- Tranche 2 : Restauration des voûtes du choeur : 103 500 € HT

Les deux tranches seront présentées en un seul marché.

Les travaux suivants ont été ajoutés :

Tranche 1

- La petite charpente devant
- Le plancher du clocher et l'échelle pour y accéder
- La stabilisation du contrefort

Tranche 2

- La sonorisation de la cloche : la décision sera prise ultérieurement concernant la méthode retenue pour la sonnerie. L'ensemble du conseil veut garder une qualité dans le son.
- Electricité et éclairage

Le conseil municipal est d'accord avec le dossier présenté à l'unanimité.

Calendrier :

- Janvier : Lancement de l'appel d'offres
- Mars : Ouverture des plis
- Mai/Juin : Début des travaux

RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MARTIN - MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE - ETUDE PREALABLE ET PROJET DE RESTAURATION PHASE 1 ET 2 (DE 2018 025)

Monsieur le Président donne lecture de l'offre de prix transmise par Monsieur Hugues DEWERDT, Architecte du Patrimoine, concernant l'étude préalable et le projet de restauration de l'église Saint-Martin Phase 1 et 2. Pour ces travaux, le montant s'élève à 18 913.46 € hors taxes (soit 22 696.15 € TTC). Après avoir en avoir discuté, Monsieur le Maire propose aux membres de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition financière établie par Monsieur Hugues DEWERDT, Architecte du Patrimoine, au sein de RE-AEDIFICA SASU d'architectes sise à Béthune, pour l'étude préalable et le projet de restauration de l'église Saint-Martin Phase 1 et 2 diagnostic d'un montant de 18 913.46 € hors taxes (soit 22 696.15 € TTC)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au traitement de ce dossier.

MAISONS DES ANGLAIS

Maison Rue Verte

Monsieur le Maire a rencontré les services de l'EPF (Etablissement Public Foncier) à Lille pour essayer de faire avancer le dossier.

Il a également rencontré Monsieur MASSON, généalogiste, qui pourrait nous aider dans ce dossier.

Ancienne Maison Chemin du Bois du Pré

Par l'intervention de M. MASSON, il est possible de retrouver la vraie adresse des propriétaires pour la Mairie pour une somme de 200 à 300 €. Une telle demande ne pourrait pas être faite par un particulier.

Ensuite un particulier pourra faire une proposition directement aux propriétaires.

Pour information, pour le moment le terrain n'est pas constructible car la ferme de M. DURANEL est une installation classée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire la demande de recherche des coordonnées des propriétaires.

RENOUVELLEMENT D'UN BAIL DE TERRE (DE 2018 020)

Le bail de terre signé entre Monsieur DURANEL Bertrand et le CCAS de Foufflin-Ricametz, dont la dissolution a été acceptée le 17 décembre 2015 par le conseil municipal (Délibération n° 2015-014) est arrivé à expiration. Monsieur DURANEL Bertrand souhaitant renouveler ce bail de terres, un nouveau contrat entre les deux parties citées ci-dessus doit être convenu. Il explique que le bail est consenti pour une durée de neuf années avec tacite reconduction. Il propose de renouveler le bail dans ces conditions, avec le même loyer que celui proposé auparavant, sachant que le montant sera réactualisé chaque année selon la variation de l'indice des fermages définie par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais. Après quelques explications, il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet. Monsieur Bertrand DURANEL n'a pris part ni au discussion ni au vote qui a suivi.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le renouvellement du bail entre la commune et Monsieur Bertrand DURANEL à compter du 1er octobre 2018 et pour une durée de neuf années avec tacite reconduction jusqu'à prise de congés de l'une des parties.
- De fixer le montant du loyer à 138.16 € (soit 7 quintaux de blé pour un hectare) pour l'échéance 2018, sachant que ce montant sera actualisé chaque année selon la variation de l'indice des fermages définie par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat entre la commune de Foufflin-Ricametz et Monsieur DURANEL Bertrand

RENOUVELLEMENT D'UN BAIL DE TERRE (DE 2018 021)

Le bail de terre signé entre Madame Dorothee LEROY, représentant l'EARL LEROY, et la commune de Foufflin-Ricametz, est arrivé à expiration le 30 septembre 2017. Le bail aurait du être renouvelé l'année dernière. Madame Dorothee LEROY souhaitant

renouveler ce bail de terres, un nouveau contrat entre les deux parties citées ci-dessus doit être convenu. Il explique que le bail est consenti pour une durée de neuf années avec tacite reconduction. Il propose de renouveler le bail dans ces conditions, avec le même loyer que celui proposé auparavant, sachant que le montant sera réactualisé chaque année selon la variation de l'indice des fermages définie par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais. Après quelques explications, il demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le renouvellement du bail entre la commune et Madame Dorothee LEROY, représentant l'EARL LEROY à compter du 1er octobre 2017 et pour une durée de neuf années avec tacite reconduction jusqu'à prise de congés de l'une des parties.
- De fixer le montant du loyer à 63.02 € (soit 7 quintaux de blé pour un hectare) pour l'échéance 2017, sachant que ce montant sera actualisé chaque année selon la variation de l'indice des fermages définie par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat entre la commune de Foufflin-Ricametz et Madame Dorothee LEROY.

DECISION MODIFICATIVE N° 10- OUVERTURE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES (DE 2018 022)

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que les crédits budgétaires votés pour le chapitre 011 « Charges à caractère général » sont insuffisants pour régler les dernières factures de l'année.

Aussi il convient de procéder à une ouverture de crédits supplémentaires d'un montant global de 2 000 €.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de bien vouloir en discuter puis d'en délibérer.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'ouverture de crédits suivante :

DESIGNATION DES ARTICLES		DEPENSES	RECETTES
N°	INTITULE		
FONCTIONNEMENT			
60612	Energie – Electricité	800 €	
615231	Entretien, réparations de voirie	650 €	
6226	Honoraires	550 €	

SERVICE CIVIQUE

Monsieur le Maire a sollicité les services de la Mission Locale afin de trouver quelqu'un pour réaliser le petit livret sur Foufflin dans le cadre des services civiques.

Deux jeunes ont envoyé un CV et sont intéressés par la proposition.

Monsieur le Maire, Nathalie DUCROCQ et David SENECHAL ont rencontré ces deux personnes à la Mairie. Le rendez-vous n'a pas été très convaincant, car il faut encadrer les jeunes et pour le moment le projet n'est pas assez abouti.

David SENECHAL a contacté Franck LEFEBVRE, un de ses collègues, qui fait partie d'une association qui réalise ce genre de livret. Une rencontre aura lieu en janvier 2019.

Monsieur le Maire a également demandé l'aide de Philippe PIC qui est membre du groupe "Eglise", pour organiser le groupe de travail.

Un groupe est à constituer, des propositions seront faites à Claire DESUTTER, Guilain JOLY, Sylvie LEPEZ, Dorothee LEROY, Daniel LETOMBE et Olivier BLON.

David SENECHAL et Tanguy DUCAMPS sont volontaires pour faire partie du groupe.

En conclusion, le projet n'est pas abandonné mais il faut se laisser du temps pour le mener à bien.

REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU (DE 2018 023)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la loi NOTRe du 7 août 2015 a rendu le transfert des compétences eau et assainissement obligatoire aux communautés de communes et d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Après de nombreux débats devant les assemblées parlementaires, et par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 définissant la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, ce dispositif a finalement été modifié de la manière suivante : la possibilité d'un report de transfert obligatoire de la compétence au 1er janvier 2026 pour les seules communautés de communes est acté dans l'article 1er, qui en précise les conditions :

- d'une part, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes (soit 26 communes pour la CC du Ternois) représentant au moins 20 % de la population (soit 7 847 habitants/population totale), devront avoir délibéré en ce sens,

- d'autre part, les communautés de communes dont les membres souhaitent mettre en oeuvre cette faculté de report ne doivent exercer ces compétences, à titre optionnel ou facultatif, à la date de publication de la loi, étant précisé que chaque compétence doit être appréciée individuellement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 définissant la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Considérant que la Communauté de Communes du Ternois n'exerçait par au 5 août 2018, date de publication de la loi au JO, la compétence eau à titre optionnel ou facultatif,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- De s'opposer au transfert obligatoire de la compétence EAU à compter du 1er janvier 2020,
- De reporter la date du transfert obligatoire de la compétence du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2026,
- De notifier cette décision à la Communauté de Communes du Ternois dès son caractère exécutoire.

ORGANISATION D'UN COLOR RUN

Dans le cadre de ses études, Lisa BENOIT, organise un Color Run de 6 km le 30 mars 2019 au départ de Maisnil qui passera par Foufflin.

Les bénéfices de cette course seront reversés à l'association Capucine qui se bat pour renforcer les chances de guérison des malades atteints de maladies graves du sang, dont les leucémies.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION (DE 2018 024)

Pour l'organisation de cet événement, elle demande si une subvention de la commune pourrait lui être versée. Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien

vouloir en discuter puis d'en délibérer. Madame Jeanne-Marie REMONT n'a pris part ni à la discussion ni au vote suivant.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder une subvention de 100 € à Lisa BENOIT pour l'organisation du Color Run. Cette subvention sera versée au 1er trimestre 2019 sur le compte de l'association Genech Productions Animales, association de l'école où est scolarisée Lisa BENOIT sise à Genech.
- D'inscrire les crédits nécessaires au versement de cette subvention au budget primitif 2019.

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES (DE 2018 026)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 29 novembre 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Ternois a adopté le rapport évaluant les charges transférées à cet EPCI.

Le 1er décembre 2017, ce rapport de la CLECT approuvé a été transmis à l'ensemble des communes de TernoisCom qui ont été invitées à délibérer sur son adoption dans un délai de trois mois.

Ce rapport a été validé, car approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Dans un second temps, dans sa séance du 13 avril 2018, le conseil communautaire a délibéré pour arrêter le montant définitif des attributions de compensation de chacune des communes membres.

Il convient désormais à chacune des communes de délibérer sur ces montants définitifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

- D'adopter les attributions de compensation définitives figurant dans le tableau ci-annexé.
- De notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Ternois,
- De charger Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et à signer les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Guirlandes de Noël

En début d'année, les guirlandes de Noël ont été commandées chez Madame LANIEZ. Elles ont été livrées en début de semaine, mais elle ne correspondent pas à la commande qui a été passée. Madame LANIEZ va en prêter pour cette année et de nouvelles guirlandes seront achetées en début d'année 2019 pendant les promotions.

Eclairage public

Pour toucher la subvention de la FDE, d'un montant de 6 999 €, il faut ajouter deux points lumineux supplémentaires dans le village. Après discussion les nouvelles lampes seront installées devant la Mairie et au cimetière.

Amende de police

Toujours pas de nouvelles pour le moment. Monsieur le Maire a adressé un courrier argumenté à Monsieur LEROY. Pour le moment on attend toujours.

Plateau

Rendez-vous le 6 novembre sur le terrain : Les experts ont conseillé au Département de refaire le plateau dans la légalité.

Le plateau a été modifié deux jours plus tard.

Il va être refait par Duffroy à la demande du Conseil Départemental.

Cimetière

Le dernier procès-verbal de la procédure de reprise de concessions a été dressé à 14h30.

Dans un mois, il faudra prendre une délibération et un mois plus tard un arrêté du maire. Ensuite les tombes seront la propriété de la commune à nouveau. Les travaux seront faits après l'église.

Salle - Porte derrière le bar

Pour le moment la mairie n'a pas reçu de devis mais il faut prévoir une somme de 2000 € pour les travaux. Si le conseil municipal trouve une utilité il faut faire les travaux avant la prochaine ducasse. La décision est reportée ultérieurement.

Salle - Achat de chaises

Monsieur le Maire va passer commande de 60 chaises à 19 € pièce chez Henri Julien soit la somme globale de 1140 € HT.

Sillons de culture

Délégués de la commune : Philippe de PLASSE et Nathalie DUCROCQ

Cette année le programme est revu avec plus de conférences et moins de spectacles.

La Mairie distribuera les programmes de l'année fin janvier/début février.

Site internet

Depuis le printemps 2018, le site n'est plus alimenté par Blandine. Monsieur le Maire l'a rencontré en novembre et celle-ci ne souhaite plus assurer la gestion du site pour l'instant. Pour la bonne communication dans le village, il serait dommage de ne pas garder cet outil et la secrétaire s'est proposée de mettre à jour le site.